

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS903

présenté par

M. Rousset, M. Lauzzana, Mme Vidal, M. Mazars, M. Ledoux, M. Marion, M. Cormier-
Bouligeon, Mme Pouzyreff, M. Jacques et M. Berville

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du
règlement de l'Assemblée nationale.